

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ

Portant nomination au conseil scientifique de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte parole du Gouvernement

Vu le code de l'éducation ,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-12 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse en date du 20 novembre 2013.

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- M. Pierre AIMAR, directeur de recherche, directeur du département recherche et doctorat du PRES « Université de Toulouse » ;
- M. Jacques-Eric BERGEZ, directeur de l'UMR « agrosystèmes et développement territorial » (AGIR) ;
- Mme Marianne CERF, directrice de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- M. Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE, directeur de l'UMR « dynamique rurale » à l'Université Toulouse le Mirail ;
- M. Gabriel COLLETIS, professeur de sciences économiques, UMR « laboratoire d'étude et de recherche sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux » (LEREPS) ;
- M. Etienne DANCHIN, directeur de recherche. UMR « évolution et diversité biologique » (EDB) ;

- Mme Marie-Christine JAILLET, directrice de recherche au CNRS, vice-présidente du conseil scientifique de l'Université Toulouse le Mirail ;
- M. Paul OLRÉ, professeur à Agrosup Dijon, directeur scientifique de l'unité propre « développement professionnel et formation » ;
- M. Luc TROUCHE, professeur des universités, Institut français de l'éducation de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;
- M. Patrice VENTURINI, professeur, directeur de l'UMR « éducation, formation, travail et savoirs » (EFTS).

Article 2

Le directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **27 MAI 2014**

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Mireille RIOU-CANALS